

Communiqué du 13 octobre 2020

Distribution des outils technologiques pour les élèves qui en ont besoin:

La semaine passée, nous vous avons fait parvenir un sondage pour les besoins en outils technologiques de vos enfants. Si votre enfant a ses propres outils technologiques (portable), il pourra fonctionner si jamais on doit retourner à l'enseignement à distance. Sinon, SVP indiquez les besoins de votre enfant dans le sondage à cet effet. Nous commencerons la distribution (prêt) des Chromebooks pour les élèves qui en ont besoin la semaine prochaine en commençant par les élèves de 12e années, ensuite 11e années et ainsi de suite. À noter que votre enfant est responsable des outils technologiques en sa possession au même titre qu'un livre de bibliothèque. Si l'outil est endommagé ou perdu, vous allez devoir rembourser le conseil scolaire.

Manuels et livres de l'école à la maison:

À compter de lundi dernier, les élèves ont maintenant la permission d'apporter leurs ressources (manuels, romans, etc) à la maison tous les soirs. Cependant, ils/elles sont responsables de l'avoir avec eux pour la classe à chaque jour. Ils/elles ne doivent **JAMAIS** se partager des ressources, et ce, pour éviter la contamination (règlement COVID).

Resserrement des mesures de sécurité dans l'école pour le COVID:

Bien que la majorité des élèves respectent les directives de sécurité pour le COVID à l'école, on doit souvent rappeler à certains élèves de porter leurs masques de la bonne façon dans l'école et de respecter la distanciation à l'extérieur s'ils ne portent pas leurs masques. Avec l'augmentation des cas de COVID dans la province et dans notre région, il est plus important que jamais de prendre le temps de discuter avec vos enfants de l'importance du respect des mesures qui ont été mises en place pour assurer la sécurité de tous à l'école. **Les élèves qui ne respectent pas ces mesures de façon répétitive auront à rencontrer un membre de la direction.**

Outil de dépistage à remplir à chaque jour pour votre enfant:

N'oubliez pas de remplir chaque matin le formulaire (en ligne) pour savoir si votre enfant peut aller à l'école. Ça ne devrait pas vous prendre plus de 2 minutes pour le faire. Il est disponible à l'adresse suivante: <https://covid-19.ontario.ca/depistage-pour-les-ecoles/>

Informations importantes concernant les examens, les bulletins et les exigences du DESO (Diplôme École Secondaire Ontario) pour les élèves de 9e à la 12e année:

Dans le cadre de la pandémie, nous avons reçu plusieurs précisions en ce qui concerne les exigences pour les examens, les bulletins, le service communautaire, etc. Voici un résumé des informations:

4 Quadrimestres pour l'année 2020-2021:

Quadrimestre 1 – Débute le 31 août 2020
<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre de parents vers la mi-quadrimestre pour faire état des progrès des élèves au plus tard le 16 octobre 2020. • Fin du 1^{er} quadrimestre: 6 novembre 2020. • Période de préparation des bulletins: du 6 au 20 novembre 2020. • Fin de quadrimestre: rencontres au besoin avec parents qui le demandent: semaine du 23 novembre 2020.
Quadrimestre 2 - Débute le 9 novembre 2020
<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre de parents vers la mi-quadrimestre pour faire état des progrès des élèves au plus tard le 18 décembre 2020. • Fin du 2^e quadrimestre: 29 janvier 2021. • Période de préparation des bulletins: du 29 janvier au 12 février 2021. • Fin de quadrimestre: rencontres au besoin avec parents qui le demandent: semaine du 15 février 2021.
Quadrimestre 3 - Débute le 1 février 2021
<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre de parents vers la mi-quadrimestre pour faire état des progrès des élèves au plus tard le 12 mars 2021. • Fin du 3^e quadrimestre: 16 avril 2021. • Période de préparation des bulletins: du 16 au 30 avril 2021. • Fin de quadrimestre: rencontres au besoin avec parents qui le demandent: semaine du 3 mai 2021.
Quadrimestre 4 - Débute le 19 avril 2021
<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre de parents vers la mi-quadrimestre pour faire état des progrès des élèves au plus tard le 28 mai 2021. • Fin du quadrimestre: 25 juin 2021. • Bulletin du quadrimestre 4 à remettre le 30 juin 2021.

Service communautaire:

Les élèves qui obtiendront leur diplôme durant l'année scolaire 2020-2021 verront l'exigence de service communautaire réduite à un minimum de **20 heures** (au lieu de 40) de service communautaire.

Cette mesure tient compte du fait que les finissantes et les finissants ont vécu des défis à accumuler leurs heures de service communautaire au cours de l'année scolaire précédente et qu'elles ou ils pourraient avoir d'autres défis cette année.

Les élèves peuvent envisager de faire du bénévolat virtuel. De plus, le Ministère accordera une plus grande souplesse quant à la manière dont tous les élèves du palier secondaire peuvent accumuler leurs heures en 2020-2021, notamment :

1. À la discrétion de la direction d'école, les écoles peuvent lever les restrictions qui ne permettent pas aux élèves d'accumuler des heures de service communautaire lorsque l'activité a lieu durant les heures d'enseignement ou lors de tâches exécutées normalement à la maison (p. ex., accompagner un jeune enfant à l'école, aider un frère ou une sœur avec leurs travaux scolaires).
2. À la discrétion de la direction d'école, les élèves âgés d'au moins 14 ans peuvent accumuler jusqu'à un maximum de 10 heures de travail rémunéré aux fins de leurs heures de service communautaire. Les élèves qui comptent un emploi rémunéré aux fins de cette exigence pour l'obtention du diplôme devront effectuer un exercice de réflexion indiquant comment leur travail a contribué au service de leur communauté.

Bulletins 7e / 8e année:

Bulletins et relevés des apprentissages (M à 8^e) Comprenant les écoles élémentaires et le P.A.V.É. élémentaire 2020-2021

- Élaboration et consultation pour le PEI entre le 3 septembre 2020 et le 16 octobre 2020 (30 jours de classe)
- Les PEI doivent être complétés au plus tard le 16 octobre 2020

Bulletin de progrès scolaire et relevé des apprentissages - Maternelle à la 8e année

- Fin de l'étape intérimaire : le 6 novembre 2020
- Période de préparation des bulletins : du 6 novembre au 20 novembre 2020
- Rencontres virtuelles de parents : au plus tard le 27 novembre 2020

Bulletin et relevé des apprentissages - Maternelle à la 8e année - 1^{re} étape

- Fin de la 1^{re} étape : le 28 janvier 2021
 - Période de préparation des bulletins : du 28 janvier au 13 février 2021
 - Rencontres virtuelles de parents : au plus tard le 19 février 2021
- N. B. : pour les élèves qui présentent des défis ou éprouvent des difficultés, une rencontre avec le parent est fortement recommandée.

Période de révision et évaluation des PEI

Bulletin et relevé des apprentissages - Maternelle à la 8e année - 2^e étape

- Fin de la 2^e étape : le 03 juin 2021
- Période de préparation des bulletins : du 04 au 21 juin 2021
- Remise des bulletins : au plus tard le 24 juin 2021

Sortie à l'heure du dîner élèves de 7e-8e années

Nous avons envoyé dans un communiqué précédent une lettre de permission pour les sorties à l'heure du dîner pour les élèves de 7e-8e années. Si vous désirez que votre enfant ait la permission de sortir pour dîner SVP remplir cette feuille. Également, SVP avoir une discussion au sujet du comportement attendu de votre enfant pendant cette sortie non-supervisée. Les élèves qui n'ont pas la permission de leurs parents de quitter les lieux scolaires **doivent rester à l'école** à l'heure du dîner.